

Avis voté en plénière du 12 décembre 2017

Tourisme et numérique

Déclaration du groupe Environnement et nature

Le groupe « Environnement et nature » approuve les grandes orientations de cet avis « Tourisme et numérique », et partage les préoccupations qu'illustrent ses quatre axes fondamentaux.

L'orientation initiale des travaux consistait à « sortir des sentiers battus » et à dépasser la perception habituelle du tourisme comme vecteur de création de richesse et d'emploi. Pour nous, le voyage est affaire de découverte et en ce sens, il répond à l'une des exigences les plus impérieuses de la nature humaine, à savoir la curiosité.

Mais la satisfaction de celle-ci ne va pas sans limites. De ce point de vue, l'objectif d'un développement de l'attractivité touristique de la France vis-à-vis de la clientèle étrangère, chinoise notamment, porte en germe le risque paradoxal de la saturation. Il y a un seul Pont du Gard, un seul mont saint-Michel, une seule grotte Chauvet originale. On ne pourra pas y faire passer un milliard de touristes : il faut penser, là aussi, les limites du développement. Sans doute le recours au numérique peut-il contribuer à cet équilibre, à condition de rappeler qu'un environnement préservé fonde également l'attractivité touristique du territoire. Mais le numérique reste avant tout un outil : son usage peut emporter des effets positifs comme négatifs.

Côté positif, on peut songer à l'élargissement du nombre de sites soumis à l'attention des visiteurs, à l'irrigation en profondeur de nos régions, à l'ouverture de marchés et à la mise à disposition de tremplins à nos jeunes entrepreneurs ingénieux. On peut y ajouter une meilleure information des visiteurs quant aux impacts de leurs trajets et de leurs séjours. Peut-être aurait-il fallu mieux souligner la capacité des technologies numériques à proposer des visites virtuelles, immersives, alternatives le cas échéant à un déplacement physique synonyme, bien souvent, d'impacts environnementaux et, dans le contexte actuel, d'une explosion programmée du trafic aérien.

Car tel est bien l'un des principaux aspects négatif du tourisme. Ce problème du transport aérien reste un point noir de l'Accord de Paris. L'existence même du transport aérien low-cost est une aberration écologique, l'absence de taxation du kérosène des avions est un scandale irrésolu. Le groupe Environnement et Nature se devait de rappeler cette vérité qui dérange.

Au final, et malgré cette contradiction inhérente au tourisme moderne, le groupe Environnement et Nature votera l'avis car il propose une amélioration de l'organisation du tourisme (y compris en termes de formation), et un développement plus décentralisé des sites et des expériences, objectifs limités auxquels nous souscrivons.